

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2714

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Festival des jardins de rues - Aménagement sur le parvis de la maison de la Danse et l'avenue Général Frère - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parvis de la maison de la Danse, place du Bachut à Lyon 8°, est actuellement utilisé pour permettre le stationnement pendant la durée des spectacles. La circulation des piétons est alors fortement perturbée.

L'avenue Général Frère, reliant la place du Bachut au boulevard Pinel, est utilisée notamment dans sa portion place du Bachut-rue Maryse Bastié comme shunt de l'avenue Jean Mermoz, avec notamment pour conséquence des vitesses élevées.

Pour pallier ces désagréments et pour permettre un aménagement plus urbain et paysager du parvis de la maison de la Danse, la communauté urbaine de Lyon propose de reconfigurer l'espace du parvis de la maison de la Danse ainsi que la partie de l'avenue Général Frère comprise entre la place du Bachut et la rue Maryse Bastié.

L'aménagement proposé consiste en l'installation de bacs de cinq mètres par cinq mètres, sans modification préalable de la nature des sols ni des profils en travers de la voirie. Ces bacs, positionnés en partie sur la place, en partie sur la voirie, permettront une recomposition des espaces concernés.

Afin d'augmenter la qualité paysagère et artistique de cette opération, la Communauté urbaine propose que les aménagements réalisés soient mis à disposition de la ville de Lyon, permettant ainsi de développer le concept de festival des jardins de rues, faisant suite à l'expérimentation réalisée en 2004, rue Cazeneuve à Lyon 8°.

Cette expérimentation avait permis à la ville de Lyon de confier vingt bacs, installés par la Communauté urbaine, à des artistes chargés de concevoir, en liaison avec le service des espaces verts de la ville de Lyon, la réalisation de petits jardins.

L'évaluation de cette expérimentation a montré que le concept mis en place permet de répondre aux enjeux suivants :

- traiter des voiries surdimensionnées,
- limiter l'emprise de voirie et la vitesse des véhicules,
- apporter une nouvelle qualité urbaine par la réalisation de jardins paysagers,
- développer des projets artistiques.

Le site du Bachut est remarquable par sa centralité au sein de l'arrondissement et constitue une articulation entre la place du 11 Novembre (parvis de la future médiathèque) la maison de la Danse, la mairie du 8° et le futur jardin public de la ZAC Valéo Sud.

Le positionnement sur ce site du projet de festival des jardins de rues permettra :

- l'amélioration de la qualité paysagère de cet espace,
- l'amélioration de l'organisation du stationnement pour la maison de la Danse,
- l'amélioration et la sécurisation des circulations piétonnes,
- la diminution des vitesses constatées sur la portion de l'avenue Général Frère située entre le carrefour du Bachut et la rue Maryse Bastié.

La maîtrise d'œuvre de réalisation pour l'adaptation de la voirie (peinture au sol et génie civil) et l'installation du mobilier (bacs) seront confiées à la direction de la voirie.

Le montant de cette opération est estimé à 250 000 € TTC (travaux de voirie et mobilier).

La ville de Lyon, pour sa part, assurera la maîtrise d'ouvrage du festival des jardins de rues, la réalisation des plantations, l'installation de l'arrosage automatique ainsi que la maîtrise d'œuvre globale de conception.

Une convention, établie entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine, formalisera la répartition des interventions des deux collectivités.

Pour le bon déroulement du festival, la Communauté urbaine délivrera à la ville de Lyon, conformément au règlement de voirie approuvé par le conseil de Communauté en date du 22 janvier 2001, une autorisation temporaire d'occupation du domaine public de voirie pour une manifestation culturelle temporaire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement proposé (travaux de voirie, installation du mobilier) en vue de la réalisation du festival des jardins de rues à Lyon 8°, pour un coût total estimé à 250 000 € TTC.

2° - L'opération Lyon 8° : festival des jardins de rues, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 250 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,